



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Commission scolaire des Phares

Pourquoi maintenir les commissions scolaires?

Rimouski, le 1^{er} mars 2007 – Le président de la Commission scolaire des Phares, monsieur Raymond Tudeau, répond à l'Action démocratique du Québec et à son chef, monsieur Mario Dumont, concernant le maintien des commissions scolaires. Monsieur Tudeau tient à rappeler à l'Action démocratique du Québec que les commissions scolaires jouent un rôle de premier plan dans l'organisation des services en éducation sur leur territoire et dans le développement de leur collectivité.

La Commission scolaire des Phares est responsable de l'organisation des services éducatifs sur son territoire pour le préscolaire, le primaire, le secondaire, la formation des adultes, la formation professionnelle et les services aux entreprises. Les services éducatifs de la Commission scolaire soutiennent la formation et l'accompagnement des pédagogues afin d'assurer la réussite de tous les élèves. Ils sont responsables de l'organisation des services spécialisés aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

La Commission scolaire des Phares est responsable de la répartition équitable des ressources sur tout son territoire. Sans la commission scolaire, qui pourrait s'assurer de la répartition « *juste* » de ces services éducatifs aux élèves?

Nous aimerions, monsieur Dumont, que vous nous expliquiez comment une école qui compte 30 ou 50 élèves va pouvoir se payer, par exemple, les services de psychoéducation, d'éducation spécialisée, d'orthopédagogie?

Actuellement, compte tenu du nombre d'enseignants reconnus via l'allocation des ressources par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, il est possible de maintenir de petits groupes dans les très petites écoles. S'il n'y a plus de niveau intermédiaire pour faire le partage des ressources et assurer l'équité comme le fait la Commission scolaire des Phares, que va-t-il arriver?

Fermerez-vous les petites écoles, monsieur Dumont? Avez-vous les budgets nécessaires pour ajouter du personnel enseignant?

De plus, les commissions scolaires sont des acteurs majeurs du développement économique d'une région, souvent les employeurs les plus importants. Avec un budget annuel de 96,9 millions \$, la Commission scolaire des Phares dispense des services à plus de 10 000 élèves et donne de l'emploi à quelque 2000 personnes.

Les commissions scolaires permettent aux parents et aux citoyens de surveiller les services offerts en éducation et d'influencer les décisions. La démocratie scolaire se traduit par la participation active de parents et de citoyens élus par leurs pairs.

La Commission scolaire accompagne notamment les enseignantes et enseignants dans l'implantation du renouveau pédagogique, assume la gestion des ressources humaines, coordonne le transport scolaire, gère le réseau informatique et les appels d'offre pour les divers travaux d'entretien et de construction des bâtiments. Et je vous assure que les économies d'échelle sont bien réelles.

« *Où est le sérieux d'un parti politique qui se dit préoccupé par les régions?* » de conclure le président de la Commission scolaire des Phares, monsieur Raymond Tudeau.

-30-

Source : Raymond Tudeau
Président
Commission scolaire des Phares
723-9485